



Protocole centralisé - FFBA-SACEM
Cours de danse et gymnastique
Manifestations avec musique en fond sonore



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

La FFBA (Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative) et la SACEM, sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...), de la gymnastique et dans les manifestations utilisant de la musique en fond sonore durant l'année.

Cet accord permet aux associations adhérentes de la FFBA :

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elle jugera bon d'utiliser à l'occasion des cours ou la/les manifestations.
- L'autorisation délivrée par la SACEM aux clubs affiliés à la FFBA, en application du présent accord, concerne les auditions musicales données dans le cadre de leurs activités d'enseignement de la danse, de la gymnastique et des manifestations utilisant une sonorisation en fond musical, dans les conditions ci-après :
 - à l'aide de disques ou bandes magnétiques,
 - et pour la danse-gymnastique, réservées aux membres du club et organisées dans les locaux du club ou utilisés par lui.

Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquant, à raison de :

Danse-Gymnastique : Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquant, soit : **2,50 € par élève pour l'année 2020**. Les droits sont acquittés auprès de la SACEM par une centralisation à la FFBA, les associations déclarant et réglant les droits à la FFBA.

Stages : Conditions pour qu'un stage soit inclus dans le protocole centralisé :

- ➔ stage non accessible au public extérieur (excepté les membres de la famille proche accompagnante (parents et/ou enfants))
- ➔ stage exclusivement réservé aux adhérents du club organisateur .

Manifestations concernées avec fond sonore :

Brocantes, vide-greniers, marchés, sonorisation de rue, marches populaires, cérémonies diverses, cérémonie des vœux, conférences, réunions, congrès, journées portes ouvertes, stands, vernissages, expositions, kermesses, lotos, fêtes de rue, rencontres sportives. (Les bals et/ou concerts sont exclus de cet accord)

Tarifs	Nombre de manifestation organisées par l'association dans l'année	Avec musique vivante	Avec musique enregistrée
	Une manifestation	48,00 €	81,00 €
	Deux manifestations	88,00 €	148,00 €
	Trois manifestations	132,00 €	221,00 €

Nouveau



Dès règlement à la FFBA, celle-ci délivre une attestation précisant l'adhésion au protocole ainsi que le nombre souscrit.

Ces associations ainsi adhérentes de la FFBA, bénéficient également de l'accord général, prévoyant notamment une réduction générale des droits (12,5%) SACEM, et une séance gratuite par an sous conditions.

FFBA
 5 rue des Castors 68200 MULHOUSE
 Tél. 03.89.43.36.44
 Email : contact@benevolat.org

Site Internet : www.benevolat.org



ADHÉSION
OU RENOUVELLEMENT
Protocole centralisé - FFBA-SACEM
Sonorisation des cours de danse et gymnastique



Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Adhérent Bénévolat Associatif : N° _____

FFBA Fédération Française du bénévolat et de la Vie Associative

Nom de l'association : _____

Représenté par: (Représentant légal)

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

N°: _____ Rue: _____

CP: _____ Commune: _____

Téléphone: _____ Portable : _____ Email: _____

COURS DE DANSE-GYMNASTIQUE :

Nombre total d'élèves couverts par le protocole pour cette période : _____

Type d'activité couverte par le protocole:

Danse classique Danse moderne Danse country Gymnastique

Autre (précisez) : _____

Cotisation SACEM (Danse-Gymnastique, jusqu'au 31/12/2020) Nb élèves : _____ x 2,50 € = _____ € ①

MANIFESTATION AVEC FOND SONORE (HORS CONCERT ET BAL)

1 x Manifestation Musique vivante (48 €) Musique enregistrée(81€) : _____ € ②

Nom : _____ Nature : _____ Dates _____ Lieux _____

2 x Manifestations Musique vivante (88 €) Musique enregistrée(148€) : _____ € ②

Nom : _____ Nature : _____ Dates _____ Lieux _____

3 x Manifestations Musique vivante (132 €) Musique enregistrée(221€) : _____ € ②

Nom : _____ Nature : _____ Dates _____ Lieux _____

Total à régler a FFBA : (①+②) _____ €

Demande à adhérer au protocole centralisé.

A _____ le _____

(cachet)

(signature)

Ci-joint règlement, pour le montant calculé plus haut (encadré)

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de FFBA

Prélèvement SEPA

Virt compte FFBA Crédit Mutuel **IBAN:** FR76 1027 8031 2300 0400 7214 504 **BIC:** CMCIFR2A